

7 TQ TECHNICIEN(NE) ENCLIMATISATION ET CONDITIONNEMENT D'AIR PLEIN EXERCICE et ALTERNANCE

DEGRE 3^e degré Professionnel

CONDITIONS D'ACCES Peuvent être admis comme élèves réguliers en 6P CPU, les élèves réguliers qui ont suivi, dans la même orientation d'études ou dans une orientation d'études correspondantes, soit la 5P plein exercice, soit la 5P en alternance art. 49

		Plein exercice	Alternance
GRILLE HORAIRE	Formation Commune	10h	8h
	Religion catholique	2h	-
	Français	2h	4h
	Education physique	2h	-
	Gestion (* au choix)	4h	4h
	Options de base groupées	24h	8h
	Labo de régulation	8h	4h
	Traitement de problèmes	8h	4h
	Travaux publics	8h	-

DESCRIPTION DU METIER Le/La Technicien(ne) en climatisation et conditionnement d'air est un(e) spécialiste :

- des installations de climatisation simples et complexes,
- des installations réversibles ou non réversibles,
- des installations fixes ou mobiles

Il en assure le montage (en tout ou partie), la mise en service, le réglage, la maintenance, l'entretien, le diagnostic et la réparation.

Le/La Technicien(ne) en climatisation et conditionnement d'air conseille aussi les clients sur le fonctionnement et l'utilisation des installations, ce qui implique des connaissances spécifiques des systèmes de climatisation, des systèmes électriques, électroniques, informatiques, de programmation ainsi que des moteurs électriques et des compresseurs.

Il/Elle est à même de travailler comme salarié(e) dans une entreprise ou comme indépendant(e).

Il/Elle doit pouvoir assumer de manière autonome les différentes tâches relatives à son métier.

Toutefois, il/elle travaille régulièrement en collaboration avec un ou plusieurs ouvriers (transport, fixation, montage, gros - œuvre aides manuelles diverses ...)

**CERTIFICATS
OBTENUS**

CQ 7 TQ Technicien(ne) en climatisation et conditionnement d'air.

Certificat de gestion(*)